Séance du 3 octobre 2016 à 20h30

Convocation du 27.09.16 affichée le 27.09.16

Conseillers en exercice : 11. Présents : 8. Votants : 10

PRESIDENCE : Chantal DUCOURET, Maire

PRESENTS : Chantal DUCOURET, Daniel LEBEURY, Gisèle LOZIER, Pierre ANTHOUARD, Philippe GOHEL, Bruno GUERARD, Christine ROBINE et Didier LOIR

ABSENTS : Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE a donné procuration à Pierre ANTHOUARD
Delphine QUERY-VALOGNES a donné procuration à Daniel LEBEURY
Julien BERTOT (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Gisèle LOZIER

SYNDICAT D'EAU : RAPPORT 2015

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable par la collectivité gestionnaire du service de l'eau potable.
Ce rapport a été présenté à l'assemblée délibérante du Syndicat d'eau du Val de Saire et doit également être présenté aux conseils municipaux des communes adhérentes, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.
Les conseillers ont reçu le rapport, par courriel, au mois d'août.
Celui-ci sera mis à la disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie.

SDeau50 : NOMINATION DES DELEGUES AU CONSEIL LOCAL DE L'EAU POTABLE - CLEP

Vu la décision du SIAEP du Val de Saire en date du 12 avril 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,
Vu la décision du SIAEP de Saint Pierre Eglise en date du 26 avril 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,
Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2016 autorisant le transfert à compter du 31 décembre 2016 de la totalité des compétences exercées par les SIAEP de Saint Pierre Eglise et du Val de Saire au SDeau50 et constatant la dissolution de ces deux SIAEP à cette date,
Considérant que les SIAEP de Saint Pierre Eglise et du Val de Saire souhaitent constituer un Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) commun « Saint Pierre-Val de Saire » au sein du SDeau50,
Considérant que la commune de Tocqueville va devenir membre du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Saint Pierre-Val de Saire au sein du SDeau50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production / distribution,
Considérant que la commune de Tocqueville doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, pour siéger dans le CLEP Saint Pierre-Val de Saire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Délégué titulaire : Daniel LEBEURY
- Délégué suppléant : Bruno GUERARD

Pour siéger dans le Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Saint Pierre-Val de Saire au sein du SDeau50.

CIMETIERE

Avec l'aide des photos du cimetière prises par un drone, la Commission Patrimoine a effectué un repérage, qui permettra une gestion informatisée du cimetière. 258 emplacements ont été numérotés (tombes existantes, emplacements disponibles pour les nouvelles tombes, les cave-urnes, le jardin du souvenir et un columbarium) 37 tombes abandonnées feront l'objet de la procédure de reprise. Un panneau sera posé sur chacune d'elles avant le 1er novembre 2016 et, un plan les répertoriant sera affiché dans le cimetière. La procédure durera 3 ans.

La commission a constaté que la reprise de tombes pourrait donner plus de recul devant le portail, lors des cérémonies (mariages et inhumations).
Mme le Maire remercie la commission patrimoine et, plus particulièrement Daniel Lebeury, pour le travail réalisé.

TRAVAUX EGLISE

Pierre Anthouard présente un tableau comparatif des devis demandés pour la restauration de l'église : drainage extérieur, éclairage de la nef, restauration de tableaux et statues et, des fenêtres à lancettes de la sacristie.
Il propose plusieurs scénarios pour étaler, sur les 4 années à venir, le coût des travaux, estimé entre 70 000 et 80 000 €. L'Association de sauvegarde de l'église recherchera les financements.

TRAVAUX DE VOIRIE POUR LA SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG – RD901

Après plusieurs réunions, le Conseil Départemental a établi un plan de travaux d'aménagement de la traversée du bourg ; axé sur la limitation de la vitesse des véhicules et la sécurisaion du carrefour.
Le plan comporte :
Entrée ouest, en venant de St Pierre Eglise : un « haricot » et un cheminement piétons sur la partie gauche.
Devant la mairie : un plateau surélevé d'une dizaine de mètres de long.
Au carrefour de l'église : un plateau surélevé d'une vingtaine de mètres de long.
Mme le Maire souligne que la Société AGRIAL va agrandir ses locaux « rue de la Gare », ce qui va engendrer une augmentation du nombre de camions manoeuvrant au carrefour de l'église. Environ 150 camions passent chaque jour dans le bourg.
Le conseil donne un avis défavorable à la demande d'Agrial d'installer des feux tricolores au carrefour.
Il suggère qu'Agrial dirige vers Gouberville, les camions qui repartent, pour éviter leurs croisements dans le carrefour de l'église.
Pour son agrandissement, Agrial souhaite reprendre le terrain de football et propose à la commune de lui donner un terrain nivelé, à charge pour elle de l'aménager et de l'équiper. Bruno Guérard souligne que l'Elan a un bail emphythéotique pour le terrain de football.
Dans le cadre des travaux de voirie, l'écoulement des eaux pluviales a été étudié pour éviter les risques d'inondation et, la réfection du revêtement des trottoirs en enrobé rougissant.
Le Conseil Départemental lancera l'appel d'offres pour la totalité des travaux, qui devraient intervenir au printemps 2017. La part communale est estimée à 115 000 €, dont la moitié devrait être financée par des subventions et, l'autre moitié par un emprunt.
Le conseil municipal, par 9 voix et une abstention (Bruno Guérard), adopte le principe de l'opération des travaux d'aménagement pour la sécurisation de la traversée du bourg de Tocqueville, RD901 ; dont le coût est de 141 650 € HT à la charge de la commune pour la sécurisation et de 59 300 € HT à la charge du Département pour la réfection de la chaussée et, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, l'aide du Conseil Départemental et une subvention au titre de la réserve parlementaire.

FRELON ASIATIQUE ET CHENILLES URTICANTES : CONVENTION AVEC LA FDGDON

Mme le Maire présente la demande de la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50), que les conseillers ont reçu avant la réunion.
La FDGDON sollicite la participation des communes de la Manche, pour lutter contre l'invasion du frelon asiatique et les chenilles urticantes.
Une participation financière est demandée aux communes en fonction du nombre d'habitants. 18 € en 2016 pour Tocqueville. Le coût de la destruction étant à la charge des propriétaires.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide de participer à la lutte collective contre les frelons asiatiques et les chenilles urticantes et, donne pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention proposée par la FDGDON.

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR LE LOTISSEMENT DE M. ONFROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la prise en charge des frais d'extension du réseau électrique pour le raccordement du futur lotissement de 10 maisons, sur la parcelle ZC 182 appartenant à M. et Mme Denis ONFROY.

DON DU VELO

Le conseil, à l'unanimité, donne le vélo qui avait été trouvé dans un chemin de la commune il y a plus d'un an, à la classe CLIS de l'école primaire de St Pierre Eglise, qui en a fait la demande.

AFFAIRES DIVERSES

- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 6 novembre. il sera préparé par Presqu'île Organisation à Colomby.
- La Ligue contre le cancer, la SNSM de Fermanville, le Souvenir Français, l'Association des Aveugles de la Manche et les Restaurants du Cœur à Cherbourg remercient le conseil pour la subvention versée.
- La Paroisse Notre Dame du Val de Saire sollicite le prêt de la salle polyvalente, pour organiser un goûter après la « rando-Evangile » le samedi 8 avril, vers 17h00. La mairie donnera sa réponse début janvier, pour ne pas empêcher une location au weekend. En cas d'accord, la paroisse versera le prix d'une location pour un vin d'honneur, soit 50€.
- Le conseil donne son accord au prêt à domicile, des anciens registres des délibérations du conseil municipal, à M. Pierre Anthouard, conseiller municipal, qui en fera un exposé au conseil.
- Il sera fait appel aux bénévoles pour nettoyer le lavoir d'Ozeville, le samedi 22 octobre matin.
- Le conseil prend connaissance des demandes d'urbanisme sollicitées, depuis le début de l'année 2016.